

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 14 Présents : 13

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : Anne-Marie NEEFF, Christelle HARTMANN, Jacques COSYNS, Marilyn GARNIER, Sébastien LACHMANN, André LAUFFENBURGER, Julien LAUFFENBURGER, Thomas LAUFFENBURGER, Robert LUDMANN, Delphine REYDON, Pascal OSTERTAG, Patricia UEBER, Anita WALTSBURGER

Absent : Stéphane CECILLE, excusé.

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES- VERBAL :

Secrétaire de séance : Est désigné Thomas LAUFFENBURGER

Dernier procès-verbal : Le procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 22 mars 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents

2°) PROJET D'INSTALLATION D'UNE MICRO-CRECHE :

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'une partie du local Steibreit pour l'installation d'une micro-crèche **Après délibération le Conseil municipal**

- **CHARGE** Mme le Maire de faire estimer les travaux de mise aux normes de l'assainissement autonome de la salle Steibreit
- **PROPOSE** à l'auxiliaire de puériculture à l'origine du projet, le versement d'un loyer mensuel de 1600,00 Euros :
 - o 50 % du loyer seront versés les 3 premières années
 - o 75 % de la mensualité seront dus, les 3 années suivantes
 - o La totalité du montant voté interviendra à partir de la 7^{ème} année

3°) AMENAGEMENT VOIRIE RUES DES PIERRES, DES VIGNES ET DE SALIGNAC :

L'adjoint au maire Jacques Cosyns et le conseiller municipal Julien Lauffenburger, responsable de la commission Voirie Bâtiments présente le projet d'aménagement du maître d'œuvre Cardomax. Une réunion de concertation avec les riverains des rues concernées sera organisée dans les semaines à venir.

4°) ZONES FAVORABLES A L'IMPLANTATION DES ZONES RENOUVELABLES : **Se référant** à la délibération du 5 mars 2024 dont la cartographie présentée est incomplète **Dans le cadre** du zonage à définir pour l'implantation de futurs projets Energies Renouvelables **Après avoir entendu** l'exposé de l'adjoint au maire Jacques Cosyns, le conseil municipal

- **PROPOSE** différents zonages pour le photovoltaïque sur toiture, le photovoltaïque sur parking et le solaire thermique.
Ces zones d'énergies renouvelables seront proposées à la population qui sera également concertée pour tous les autres types ER (agri-photovoltaïsme, photovoltaïque au sol, photovoltaïque flottant, méthanisation, éolien, hydro-électricité, géothermie profonde, géothermie de surface, réseau de chaleur)
- **DECIDE** de recueillir les avis des administrés lors d'une enquête publique qui aura lieu prochainement

5°) CONVENTION ENEDIS – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : **Suite** à l'installation de l'antenne de téléphonie Orange/Totem et d'un transformateur électrique par ENEDIS, à proximité **Après en avoir délibéré le Conseil municipal**

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention à contracter avec ENEDIS pour l'utilisation de 46,5 m² de la parcelle communale n° 04 en section 30, d'une superficie totale de 50 875 m²

- **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

6°) **TAXE INTERIEURE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE** : Vu l'article 54 de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) Vu les articles L.2333-2 et L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Mme la Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndical, l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à Territoire d'Énergie Alsace (TEA) de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue, aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250Kva.

Mme la Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

7°) **MAINTENANCE AIRE DE JEUX ET SPORT AU SAAS'CITY : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE** :

Après avoir pris connaissance des devis de la Société EPSL et de SOCOTEC

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

- **DECIDE** de retenir la proposition de la société EPSL d'une estimation de 408,00€ TTC pour un contrôle annuel des équipements de jeux et de sports
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous documents nécessaires à ce contrat de maintenance
- **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

8°) **Divers**

- **Différents ateliers de la Journée citoyenne du 18 mai** : Il est procédé à la liste des ateliers de travail où les bénévoles pourront s'inscrire. Cette liste sera distribuée fin avril
- **Inspection par la société BODET du clocher de l'église** : Il devient urgent de changer le plancher au niveau des minuteriers. Le conseiller municipal Sébastien Lachmann contactera le président du conseil de fabrique de l'église pour la réalisation des travaux.
- **Mise en service du tracteur Renault** qui a été remis en état par le conseiller municipal Thomas Lauffenburger. L'ancien tracteur communal sera vendu à la personne qui fera la meilleure proposition sous enveloppe cachetée à déposer à la mairie. Un communiqué sera distribué.
- **Dimanche 2 février 2025** : L'année 2025 marque le 80^{ème} anniversaire de la libération du village le 2 février 1945. Le conseiller municipal Robert Ludmann fait part de la programmation envisagée pour cette journée commémorative.

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

La Maire,
Anne-Marie NEEFF



Le secrétaire de séance
Thomas LAUFFENBURGER

